FCC Du changement de pratiques au développement organisationnel : introduction à la dimension collective de l'activité

HEP Vaud - Service académique
Avenue de Cour 33, CH-1014 Lausanne
Contacts Tél. : +41 21 316 92 70, participants-fcc@hepl.ch

PRÉAMBULE

Introduction

Ce module a pour visée de mieux comprendre les processus à travers lesquels de nouvelles pratiques peuvent se développer au sein d'une école. Des intervenantes et intervenants de divers pays, au bénéfice d'une expertise et d'une expérience avérées, présenteront des approches conceptuelles et des démarches éprouvées sur les processus participatifs et l'accompagnement du changement. Les échanges entre participantes et participants, occupant des fonctions diverses au sein de différents établissements, permettront de comprendre les enjeux et les facteurs transversaux à prendre en considération pour soutenir le développement des pratiques et des organisations. Les mises en dialogue entre acteurs du terrain impliqués dans des thématiques variées (inclusion, durabilité, numérique, etc.) visent également à réfléchir aux articulations nécessaires et aux synergies possibles entre les projets liés à ces diverses thématiques.
Ce module peut également être effectué avec le statut d'accompagnateur en collaboration avec les responsables de module et des intervenants. Cette option ACCOR+ est destiné aux personnes ayant déjà un parcours de formation ainsi que des compétences en accompagnement individuel et collectif. Le suivi du module avec option "ACCOR+" est reconnu dans le MAS en Accompagnement du changement profesionnel et organisationnel.

Formations continues certifiées de la HEP Vaud

Ce programme est proposé par la Filière de formation continue certifiée et l'Unité d'enseignement et de recherche "Développement de l'enfant à l'adulte ".

Ce module se termine par une certification de 3 ECTS qui peuvent être reconnu ulterieurmenent dans un parcours de formation continue certifiées de type CAS, DAS ou MAS.

La Filière de formation continue certifiée, en collaboration avec les Unités d'enseignement et de recherche (UER) concernées, s'engage à concevoir l'ingénierie de la formation, coordonner la formation et assurer un suivi qualité visant l'amélioration constante des prestations fournies.

3 ECTS

Lieu de la formation
HEP Vaud
Av. Cours 33
1007 Lausanne

Direction
Marco Allenbach, UER DV,
Responsable de programme

Claudio Morganella, FCC,
Responsable pilotage

Equipe pédagogique
Formatrices et formateurs issus de plusieurs entitées de la HEPVD accompagnés par différents intervenants et intervenantes externes.

Liens utiles
- Informations admissions
- Formulaire d'admission
- Questions fréquentes

Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud sont l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes. Pour ce faire, elles se fondent notamment sur les principes suivants:

- Former des professionnels et professionnelles capables d'une approche réflexive et autocritique de leurs intentions, de leurs actions et de leurs résultats
- Former des professionnelles et professionnels capables de formaliser des réflexions en mobilisant ressources théoriques, savoirs professionnels et expériences pratiques
- Prendre en compte l'expérience des participant·e·s, l'environnement socioprofessionnel de chacune et chacun et les conditions d'exercice de sa pratique
- S'appuyer sur des problématiques professionnelles identifiées et des situations significatives
- Faire appel à des modalités pédagogiques variées, alliant apports conceptuels, mises en situation, débats, travaux en groupe, échanges avec les milieux professionnels en Suisse et à l'étranger

- Favoriser les interactions et s'appuyer sur les ressources collectives et variées des participants et participantes ainsi que d'experts et d'expertes afin de participer à la co-construction des savoirs dans une optique de développement et d'enrichissement mutuel
- Offrir des espaces d'intégration pour favoriser un transfert effectif dans les pratiques professionnelles et la création de liens entre les divers éléments de formation
- Inclure dans la formation les résultats récents de la recherche

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Compétences travaillées

Au terme de ce module, les participantes et participants seront en mesure :

1. de situer leur action et leur rôle pour favoriser des processus de co-développement professionnels et contribuer au changement collectif ;
2. d'appréhender les freins et les moteurs qui se manifestent lors de ces processus, pour impliquer davantage les différents acteurs en donnant du sens au changement, mais aussi aux résistances qu'il peut susciter ;
3. de réfléchir à l'articulation et aux synergies possibles entre les différents projets menés au sein d'un établissement scolaire ;
4. d'identifier et de mobiliser les formes de soutien dont elles et ils ont besoin pour le développement de leurs propres pratiques.

Option "ACCOR+" :
Au terme de ce module, les participantes et participants seront en mesure de :

- mettre en oeuvre leurs compétences en accompagnement individuel ou collectif pour aborder des problématiques touchant à la complexité organisationnelle amenées par les participantes et participants ;
- collaborer à la conception et à la régulation de modalités d'accompagnement, en fonction des demandes et besoins d'un public fortement hétérogène ;
- développer une pratique réflexive d'accompagnement prenant en compte la complexité, l'incertitude et l'imprévisibilité ;
- réfléchir à la place des concepts et des modèles de développement et d'analyse des organisations, dans l'accompagnement individuel et collectif

Public cible

Ce programme de formation est ouvert à tout professionnel concerné dans sa pratique professionnelle par le pilotage ou le soutien à un projet au sein d'un établissement scolaire (Délégué et médiateur PSPS, Référant durabilité, personne ressource, etc,).

Les 3 ECTS de ce module peuvent être validés dans les formations suivantes :

- CAS Agir pour la durabilité enmilieu scolaire,
- CAS Différenciation et gestion de classe : enseigner pour et avec la diversité,
- CAS Innnovation pour l'enseignement des mathématiques.

La formation peut également être partiellement validée dans le MAS en accompagnement du développement professionnel et organisationnel.

Organisation des études

Le module se décline en deux unités de formation qui ont lieu chaque année. De manière générale, la formation se déroule par journée avec des moments de séminaire et échange de pratique durant les matinées et de conférences en après-midi.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps
ACCOR100-1	Cadrage et apports conceptuels	1	1,5
ACCOR200-1	Séminaires de travail intersectoriels	0,5	1,5
	Total	1,5	3

Programme de la formation

Module ACCOR100 - Du changement de pratiques au développement organisationnel - 3 ECTS

Responsable du module
Allenbach Marco, UER DV
marco.allenbach@hepl.ch

Intervenantes et intervenants
Formatrices et formateurs issus de plusieurs entités de la HEP

Marco Allenbach

Ce module a pour visée de mieux comprendre les processus à travers lesquels de nouvelles pratiques peuvent se développer au sein d'une école. Des intervenantes et intervenants de divers pays, au bénéfice d'une expertise et d'une expérience avérées, présenteront des approches conceptuelles et des démarches éprouvées sur les processus participatifs et l'accompagnement du changement. Les échanges entre participantes et participants, occupant des fonctions diverses au sein de différents établissements, permettront de comprendre les enjeux et les facteurs transversaux à prendre en considération pour soutenir le développement des pratiques et des organisations. Les mises en dialogue entre acteurs du terrain impliqués dans des thématiques variées (inclusion, durabilité, numérique, etc.) visent également à réfléchir aux articulations nécessaires et aux synergies possibles entre les projets liés à ces diverses thématiques.

Compétences travaillées
1,2,3,4,5

Modalités pédagogiques et de certification
Apports conceptuels, témoignages et travail interactif. Accompagnement collectif des projets et défis rencontrés par les participantes et participants dans leur pratique, partage d'expériences, mobilisation et mise en débat des apports conceptuels de l'unité 1.

Certification
Travail réflexif mené tout au long du module, centré sur le développement des pratiques et projets du·de la participant·e, et favorisant les liens théorie-pratique. Des consignes détaillées à ce sujet seront remises au début de la formation.

Acquis de formation
Au terme de ce module, les participantes et participants seront en mesure :

- de situer leur action et leur rôle pour favoriser des processus de co-développement professionnels et

contribuer au changement collectif ;
- d'appréhender les freins et les moteurs qui se manifestent lors de ces processus, pour impliquer davantage les différents acteurs en donnant du sens au changement, mais aussi aux résistances qu'il peut susciter ;
- de réfléchir à l'articulation et aux synergies possibles entre les différents projets menés au sein d'un établissement scolaire ;
- d'identifier et de mobiliser les formes de soutien dont elles et ils ont besoin pour le développement de leurs propres pratiques.

Évaluation certificative
Évaluation en continu

Calendrier de la formation

La formation aura lieu de septembre 2024 à fin juin 2026, et sera répartie en grande majorité sur des mercredis durant l'année académique.

Un calendrier détaillé avec les salles sera communiqué aux personnes admises ultérieurement

Structure modulaire

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation et repose sur un travail d'équipes de formatrices et formateurs. Elle favorise le développement de compétences qui intègrent diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative.

Les modules d'enseignement sont, en règle générale, composés :

- d'unités de formation mettant en oeuvre diverses stratégies d'enseignement ;
- d'une part de travail personnel fourni par les participantes et participants ;
- d'une modalité d'évaluation qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences visées.

Les unités de formation peuvent prendre la forme de cours ou de séminaire.

Tableau de correspondance modules et compétences travaillées

Au regard de la présentation des compétences travaillées suivant le cadre des qualifications prévues pour les hautes écoles (cf. Compétences travaillées) et de la description des modules de formation (cf. Programme de formation), le tableau suivant met en correspondance les contenus de formation avec les compétences des participantes et participants au terme de leur formation.

Nom du module		Compétences	ECTS
ACCOR100	Du changement de pratiques au développement organisationnel	1,2,3,4,5	3

Principe de l'évaluation

L'organisation de la formation dicte le principe général de l'évaluation. Il s'agit pour les participantes et participants de prendre la mesure de l'acquisition progressive de leurs compétences et, pour l'institution, d'attester de leurs acquis. Deux types d'évaluation répondent à ces objectifs : l'évaluation formative et l'évaluation certificative.

Évaluation formative
En cours de module, l'évaluation formative offre des retours d'informations aux participantes et participants sur le niveau de leurs acquisitions. Cette évaluation peut prendre diverses formes, par exemple : bilans réflexifs, exercices pratiques,

études de cas, discussions en groupe, analyses de vidéos, etc.

Évaluation certificative
A l'issue des modules certifiés, l'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS correspondants. Cette évaluation sommative mesure l'atteinte du niveau de maitrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module, en relation avec chacune des compétences travaillées.

La certification de ce module s'effectue par le biais d'un travail réflexif mené tout au long du module, centré sur le développement des pratiques et projets du·de la participant·e, et favorisant les liens théorie-pratique.

Les modalités ainsi que les critères d'évaluation détaillés sont communiquées préalablement aux participantes et participants.

Evaluation des modules et du cursus

Afin d'assurer une régulation à court, moyen et long terme de la formation, l'avis des participantes et participant sur la formation est demandé à intervalle régulier, tout au long du parcours de formation, de manière orale collective par les formateurs et formatrices, et individuellement par un questionnaire en ligne. Ce dernier est soumis et analysé par le Centre de Soutien à l'enseignement (CSE). Ces évaluations contribuent à l'amélioration continue de la qualité de l'offre de formation continue certifiée de la HEP Vaud.

Par ailleurs, à tout moment, il est possible de faire remonter auprès de l'équipe pédagogique, du ou de la responsable du module de formation ou de la filière des formations continues certifiées toute information utile au suivi et à l'amélioration de nos programmes.

Frais d'inscription et taxes

Coût pour l'ensemble de la formation : **CHF 1200.-**

En principe, la finance de formation est divisée en parts égales entre les semestres concernés. Elle fait l'objet d'une facturation semestrielle au 30 septembre et au 28 février au plus tard (pour plus d'informations, consultez la directive 02_01, article 13 ; etudiant.hepl.ch/directives)

ADMISSION ET SERVICES HEP

Conditions d'admission

L'entrée en formation implique obligatoirement d'exercer parallèlement une activité gestion de projet ou être amener à le faire durant la formation.

Sont admises et admis au programme de formation, les candidates et candidats :

- porteuses ou porteurs d'un titre d'enseignement reconnu (ou jugé équivalent) ou d'un titre de niveau bachelor (ou titre jugé équivalent);
- pouvant faire valoir deux années d'expérience professionnelle.

Pour l'option ACCOR+ :

- être titulaire du DAS en Accompagnement individuel et collectif de la HEP Vaud ou un titre jugé équivalent.

Admission sur dossier
Si la candidate ou le candidat n'est pas en possession des titres requis pour l'admission, elle-il peut déposer une demande d'admission sur dossier auprès du Service académique dans les mêmes délais que l'inscription en ligne et l'envoi du dossier de candidature (**Directive 05_03 ; etudiant.hepl.ch/directives**). Dans ce cas, une procédure spécifique est à suivre, impliquant notamment le paiement d'une finance d'inscription de CHF 300.- non remboursable.

Renseignements auprès du conseiller aux études
Téléphone: +41 21 316 92 70
e-mail: participants-fcc@hepl.ch

Les demandes déposées hors délai d'inscription ne seront pas prises en compte.

Procédure d'inscription à la formation

Constitution du dossier électronique de candidature

La démarche d'inscription s'effectue en ligne à l'aide du formulaire électronique : candidat.hepl.ch/formulaire-admission

Les documents suivants sont à télécharger en format électronique sur la plateforme en ligne :

- curriculum vitæ
- copie du titre requis par les conditions d'admission
- demande d'autorisation comprenant le préavis de sa direction d'établissement. Ce formulaire, accessible lors de l'inscription, est exigé uniquement pour les collaboratrices et collaborateurs salariés de la DGEO, de la DGEP, de la DGEJ ou de l'un des organismes subventionnés placés sous la surveillance de l'un de ces services cantonaux.

Jusqu'au dépôt final de la candidature en ligne, les données peuvent être actualisées et il est possible de déposer, supprimer ou remplacer les pièces jointes au dossier. Le délai d'inscription est fixé au **28 février**.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

Décision d'admission
La HEP étudie le dossier de candidature et décide de l'admission. Les candidates et candidats sont informés directement dans le dossier de suivi en ligne.

Renseignements auprès du conseil aux études
Tél. : +41 21 316 92 70
Mail :participants-fcc@hepl.ch

Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-e-s

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation (voir ci-dessus " Procédure d'inscription à la formation "), les collaboratrices et collaborateurs de Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et d'établissements d'enseignement spécialisé subventionnés par le DGEO bénéficient d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP Vaud du coût de la formation.

- d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP du coût de la formation;
- des conditions de décharge fixées par la décision de la Cheffe du Département de la formation (renseignements et informations auprès du service employeur concerné);
- d'une prise en charge, selon les modalités de défraiement, des frais de déplacements et de repas liés à la formation (renseignements et informations auprès des directions d'établissement).

Carte d'inscription

Les participantes et participants à des formations continues certifiées peuvent bénéficier d'une carte d'inscription. Il suffit de la demander au service académique (participants-fcc@hepl.ch) dès le démarrage de la formation. Cette carte permet de faire des photocopies (CHF 20 par année disponible) et de bénéficier de rabais dans certains commerces. à des formations continues certifiées peuvent bénéficier d'une carte d'inscription.

Pour plus d'informations : etudiant.hepl.ch/carte-etudiant

Conditions en cas de désistement

L'engagement dans le programme de formation est ferme dès la validation du dossier de candidature. En cas de désistement annoncé un mois avant le début de la formation, la facture est annulée. En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation, la finance de formation du semestre concerné est due, sous réserve de cas de force majeure.

Délivrance des titres et du supplément au diplôme

Les titres sont décernés lorsque la participante ou le participant a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Ils sont accompagnés d'un supplément qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme. Dès la décision prononcée, la participante ou le participant peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP Vaud organise une cérémonie de remise des titres.

Lorsqu'un programme de formation comporte deux ou trois étapes de qualifications (CAS, DAS, MAS), le cumul des titres n'est pas autorisé. Seul le titre de niveau supérieur est délivré.

Campus de la HEP Vaud

Le Campus de la HEP Vaud vous offre une diversité de services:

- Activités culturelles et sportives
- Mobilité
- Bibliothèque
- Restaurant

Renseignements divers auprès de l'association des étudiantes et étudiants HEP

Base juridique

Le présent guide constitue un document pédagogique susceptible d'être modifié. Seul le cadre juridique fait foi.

Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP)

Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP).

Règlement du 28 juin 2010 des études menant à un CAS, DAS, MAS (RAS)